

# Formation Coût de Production : résultats et enjeux

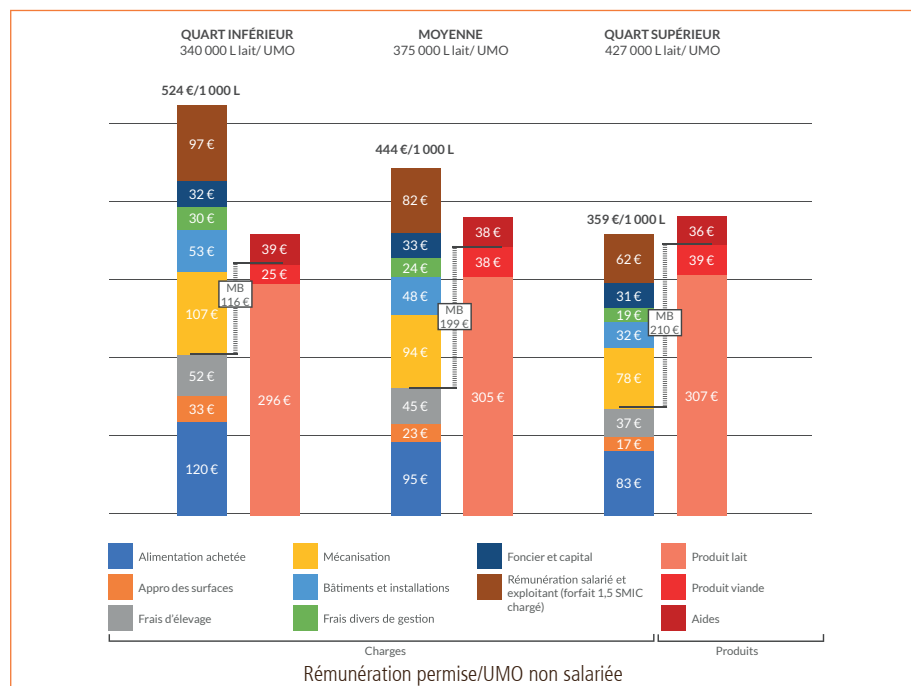
Au cours de la campagne 2017-2018, Avenir Conseil Elevage a organisé et animé, en partenariat avec Cerfrance, 6 formations « Mon revenu, mieux le comprendre pour l'améliorer ». Réparties sur l'ensemble du Nord-Picardie, ces sessions de trois journées, dont une réservée à la restitution individuelle, ont réuni 49 éleveurs afin de :

- Connaître et comprendre les composantes du coût de production d'un atelier lait,
- Analyser et comparer les coûts de production des exploitations,
- Échanger sur les pratiques,
- Identifier des solutions techniques pour améliorer les postes de charge,
- Ouvrir la discussion sur les orientations des exploitations, tant économique, financière que humaine,
- Mettre en place un plan d'action individuel sur leur exploitation.

Avenir Conseil Elevage utilise l'outil élaboré par IDELE (Institut de l'Elevage) pour calculer et évaluer les critères qui font aujourd'hui l'objet d'une attention toute particulière. En effet, une partie d'entre eux est reprise par les organisations interprofessionnelles qui devront élaborer et diffuser, dans le cadre de leurs missions au sein de la loi Egalim, des « indicateurs de référence » des coûts de production et des indicateurs de marché pour les aider dans les négociations commerciales.

Le coût de production calculé intègre les charges opérationnelles et les charges fixes. Pour améliorer l'analyse, les produits sont également pris en compte.

Cette année, le coût de production est de 444 €/1 000 litres de lait produits, alors que le prix de revient pour 1,5 SMIC est de 368 €/1 000 litres.



Les éleveurs qui obtiennent une meilleure rémunération sont plus efficaces en termes de production laitière par Unité de Main-d'Œuvre (+ 80 000 l/UMO). Ils sont également plus efficaces sur la Marge Brute (+ 94 €/1 000 l). En effet, ils ont de meilleurs produits tout en dépensant moins dans l'alimentation et les frais d'élevage. Ces mêmes éleveurs ont également des amortissements plus modérés. C'est ce qui leur permet de générer 5 fois plus de rémunération que le 1/4 inférieur.

Si vous aussi êtes intéressés par la démarche, n'hésitez pas à vous inscrire à la prochaine formation qui aura lieu dans votre zone (annoncée sur notre site internet).

Ce numéro comporte une fiche mémo sur la réglementation liée à la Directive Nitrates Hauts de France. Retrouvez plus d'informations sur notre site [www.avenir-conseil-elevage.fr](http://www.avenir-conseil-elevage.fr)

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE

Avec Cerfrance, faites décoller vos projets

[www.cerfrance.fr](http://www.cerfrance.fr)

CERFRANCE *entreprendre, ensemble*

A.M.B.S. La littorale **Des bâtiments conçus avec vous pour vous.**

03.21.81.34.85 **03.21.81.34.85**

[www.ambslittorale.com](http://www.ambslittorale.com)

**AGRI SANTERRE**

**MATÉRIELS D'ÉLEVAGE**

CANAPPEVILLE **CFA - CENTRE DE FORMATION EN ÉLEVAGE**

**BTS PA / CS lait / BPREA / BPA**

**PORTES OUVERTES 2019**  
 Vendredi 22 février  
 Samedi 23 mars  
 Vendredi 12 avril

27400 Canappeville - 02.32.50.51.71  
[www.cfa-cpse-canappeville.fr](http://www.cfa-cpse-canappeville.fr)

Avenir **CONSEIL ÉLEVAGE**

CS 50341  
 59400 CAMBRAI  
 Tél. : 03 27 72 66 66  
 Fax : 03 27 72 87 87  
 contact@a-cel.fr  
[www.avenir-conseil-elevage.fr](http://www.avenir-conseil-elevage.fr)

**Avenir**  
**CONSEIL ÉLEVAGE**

# INTERFACE

La lettre d'information d'AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE

JANVIER 2019 28

## ÉDITORIAL



### BONNES RÉOLUTIONS 2019

La nouvelle année est traditionnellement l'occasion de prendre de bonnes résolutions sur le plan personnel et familial (faire du sport, se mettre au régime, arrêter de fumer, s'organiser autrement...) et sur le plan professionnel.

Mais au bout de quelques semaines, ces bonnes résolutions faiblissent faute de motivation et d'accompagnement.

Un des objectifs d'Avenir Conseil Elevage est justement de nous aider à **mettre en action nos résolutions d'éleveurs avec l'appui de notre conseiller.**

Vous venez de signer votre nouveau contrat 2019 lors duquel vous avez établi avec votre conseiller un bilan de collaboration (ce qui a progressé, combien vous avez gagné, ce qu'il reste à faire...) qui a débouché sur un plan d'action réaliste et atteignable pour 2019.

Faire une prévision est un acte exigeant, mais c'est indispensable pour cerner ce que l'on va travailler en priorité. A chaque visite, le plan établi est suivi avec le conseiller à partir des résultats obtenus, et c'est ainsi que sans rester seul on parvient à transformer les résolutions en réalisations.

**C'est tout ce que je vous souhaite pour cette nouvelle année 2019 qui commence. Qu'elle vous apporte, à vous et aux vôtres, santé et bonheur... et satisfaction des bonnes résolutions accomplies !**

Estelle MULET  
 Présidente  
 d'Avenir Conseil Elevage

## zoom Investir pour donner du sens à son parcours



**Vous vivez une phase de transition, vous remettez tout en cause, vous n'arrivez plus à communiquer, vous avez envie de changement et vous êtes prêts à revisiter votre perception des choses. Alors, vous pouvez entamer une démarche volontaire vers le coaching !**

L'agrandissement, l'intégration de nouvelles technologies, les regroupements, l'embauche de salariés, la production d'une manière différente : autant de solutions que vous pouvez choisir pour pérenniser votre exploitation. Néanmoins, ces choix, parfois rapides, peuvent interpeller sur le sens réel donné à vos projets. Ces réponses intègrent rarement la globalité des piliers du fonctionnement d'une entreprise. Le côté humain en particulier, trop souvent considéré comme un moyen, pourrait être oublié, mettant ainsi à l'écart vos envies, vos motivations ou vos besoins personnels.

**Afin d'accompagner les adhérents qui souhaitent avancer sur ce domaine, Avenir Conseil Elevage met aujourd'hui en place un service de Coaching. Si cela vous intéresse, parlez-en à votre conseiller ou contactez un de nos deux coachs au 03 27 72 66 66.**

En pratique, un échange téléphonique permettra de comprendre votre situation. Puis, lors d'un **premier rendez-vous gratuit**, une écoute

bienveillante réalisée par le coach visera à définir ensemble la question qui se pose à vous.

Un compte-rendu, une proposition d'accompagnement et un devis vous seront alors transmis avant de vous engager dans la démarche. A travers ce cheminement, nous vous proposons **un temps pour vous**, afin de prendre du recul, trouver vos propres solutions et décider en cohérence avec vous-même.

## l'agenda

- Du 7 janvier au 5 avril
- **Période d'appel à projets PCAE :** si vous prévoyez un investissement, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du service Bâtiment d'Avenir Conseil Elevage
- Du 15 janvier au 5 février
- **4 réunions Bovins Croissance de remise de résultats GTTA**
- Du 23 janvier au 15 février
- **16 réunions Hivernales "Protéines & Production laitière : quelles voies d'avenir ?"**
- 21 février
- **Assemblée Générale Plénière** à Ablaincourt-Pressoir

# Organiser le parcellaire de pâturage pour valoriser l'herbe

Quel que soit le type de bovins (laitiers, allaitants, génisses...), optimiser et valoriser la surface en herbe signifie fournir aux animaux une quantité et une qualité d'herbe identique jour après jour pour maintenir un niveau de production ou de croissance le plus constant possible. Le meilleur système pour y parvenir, tout en maîtrisant le temps de travail, est le pâturage tournant.

Alors que les Hivernales 2019 d'Avenir Conseil Elevage proposent de travailler sur l'alimentation protéique des troupeaux, la valorisation de l'herbe au pâturage peut être un levier à explorer. En optimisant les pâtures, il est souvent possible d'augmenter les surfaces récoltées pour davantage de stock de meilleure qualité, et par conséquent moins de concentrés azotés à acheter.

Une organisation du parcellaire adaptée est essentielle pour valoriser l'herbe sur pied. Elle peut aussi être à l'origine d'une nette amélioration du temps de travail une fois la bonne formule trouvée !

## Dessiner des paddocks adaptés

Pour commencer, l'effectif du troupeau, la pousse de l'herbe et la ration à l'auge distribuée en complément doivent être mis en relation pour déterminer la surface nécessaire à un jour de pâturage. Le repère d'un are par VL et par jour en ration « tout herbe » permet d'avoir une première approche.

Ensuite le nombre de parcelles ou paddocks sera fonction du « dynamisme » du pâturage (nombre de jours consécutifs dans un même paddock). Sur ce point, une période de 3 jours est le meilleur compromis entre performances des animaux, valorisation de l'herbe et temps



de travail sans compromettre la repousse suivante.

Dans notre région, en moyenne, il faut se baser sur un délai de retour dans le paddock au bout de 20 à 25 jours au printemps et de 35 à 40 jours en été.

Dans l'idéal, il est préférable de dessiner des paddocks carrés plutôt que tout en longueur et peu larges. Enfin, la pose de clôtures mobiles dans les paddocks les plus éloignés facilitera l'éventuelle fauche au printemps lorsque la pousse est la plus forte.

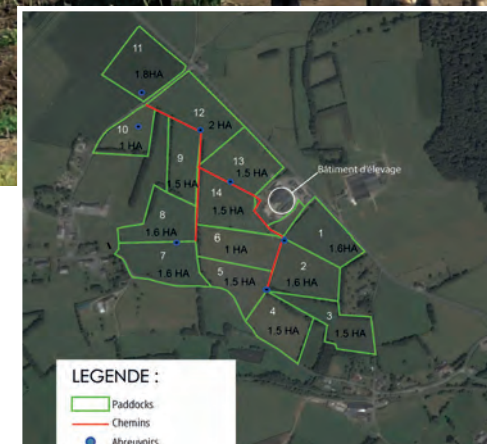
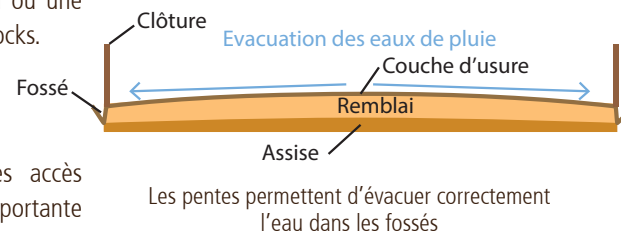
Dans tous les cas, la valorisation de l'existant permet de limiter les coûts d'une réorganisation de parcellaire herbager. Ainsi, il peut être opportun de s'appuyer sur un élément fort comme un chemin, un cours d'eau ou une haie pour ensuite dessiner les paddocks.

## Chemins d'accès, un passage obligé !

Une fois le parcellaire établi, les accès doivent être aménagés en zone portante avec une largeur adaptée à leur utilisation.

Même si cette surface est définitivement perdue pour la production fourragère, son aménagement limite énormément les pertes par piétinement et par surconsommation des zones traversées et améliore considérablement les conditions de travail.

En sortie de bâtiment et début de parcours, le réseau principal doit être assez large pour assurer une bonne fluidité de circulation : prévoir 2 mètres jusqu'à 50 VL, 3 m jusqu'à 75 VL, 4 m jusqu'à 100 VL et au minimum 5 m au-delà de 100 vaches. En fin de parcours, les voies d'accès aux parcelles peuvent être réduites à 1,5 m, notamment si elles sont bétonnées. Enfin, prévoir au minimum 4 m pour les passages d'engins.



Exemple d'une réorganisation : 14 paddocks de 1,5 ha en moyenne pour 40 VL

## Un réseau d'eau modulable

Chaque paddock doit disposer d'au moins un point d'eau, si possible éloigné de l'entrée. Il faut compter environ 600 litres de réserve pour 40 vaches avec un bac à niveau constant et un débit minimal de 7 litres par minute. Pour ne pas faire d'erreur et limiter les coûts, il est vivement conseillé de prévoir le réseau d'eau en deux parties. La première sera semi-enterrée et distribuera un réseau secondaire constitué de tuyaux semi-rigides équipés de raccords rapides et éventuellement de vannes afin de pouvoir purger facilement ce réseau et l'adapter au fil du temps et de l'expérience.

## Suivre la pousse pour adapter la conduite

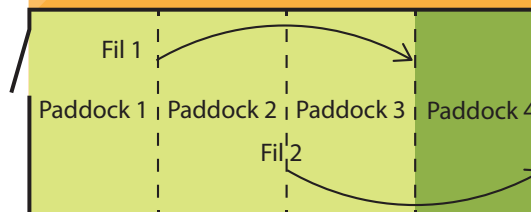
Une fois le parcellaire aménagé, il faut planifier le pâturage pour anticiper tout manque ou excès d'herbe. La "surface de base" en pleine pousse est constituée de paddocks qui seront exclusivement pâturés (privilégier ceux à proximité du bâtiment).

En pleine pousse (avril/mai), dès que la hauteur à l'herbomètre atteint 10 à 12 cm, le paddock doit être pâturé. Si l'herbomètre indique plus de 15 cm, il est préférable de débrayer le paddock pour le faucher. À l'inverse, si la hauteur d'herbe est inférieure à 15 cm à l'entrée des vaches, un complément à l'auge sera nécessaire pour ralentir le cycle de pâturage. L'autre solution consiste à augmenter les surfaces en herbe afin de satisfaire les besoins quotidiens des animaux.

Comme souvent le premier jet est rarement parfait, mais il a le mérite de poser les bases de la situation idéale.

## Quelques adaptations possibles pour les troupeaux allaitants

Pour les troupeaux allaitants, il est possible de simplifier le parcellaire. Un grand paddock peut être divisé avec un seul fil (devant les animaux) pendant les trois premiers jours, puis avec un fil avant et un fil arrière pour les cycles de 3 jours suivants.



Ainsi, l'éleveur peut conduire le pâturage tournant en modifiant un fil tous les 6 jours. Cette simplification est déconseillée pour les troupeaux laitiers puisque les retours en salle de traite nécessiteraient le passage des animaux dans des paddocks en cours de régénération.

En élevage allaitant, il est également possible de faire pâturer un paddock en deux temps. Les vaches suitées profitent d'un paddock totalement « neuf », cette herbe de bonne qualité permet aux mères de produire le lait nécessaire à la bonne croissance des veaux. Les vaches non vèlées passent dans un second temps pour terminer le pâturage. Cette adaptation peut être utilisée en production laitière, les VL de production passeront avant les génisses, par exemple.

**Le sachant, il faut pouvoir l'adapter pour le faire évoluer. Réorganiser un parcellaire de pâturage nécessite du temps de réflexion et d'expérimentation. Une fois la situation optimale trouvée, il est alors possible d'entamer des travaux plus conséquents comme l'aménagement des chemins d'accès, du réseau d'eau...**

Sophie Gruener, Equipe Fourrages

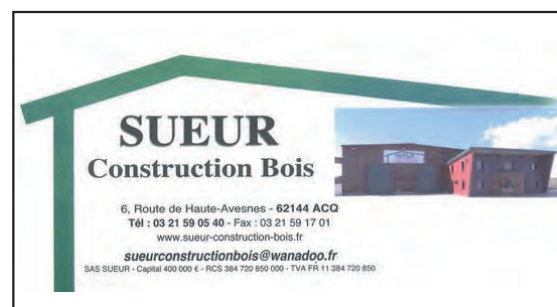


Profitez de l'expérience WestfaliaSurge et contactez votre distributeur dès aujourd'hui pour un devis, une visite...



80 DLS ELEVAGE	- Poulainville	03 22 44 85 98
02 Ets GUERNUT	- Saint Algis	03 23 97 41 45
59 Ets NOTTEAU	- Quesnoy s/ Deule	03 20 68 16 87
59 Sas MAES	- Thiennes	03 28 43 61 61
62 FLAMENT ELEVAGE	- Montreuil s/ Mer	03 21 81 00 93

Découvrez le Monobox GEA



SUEUR  
Construction Bois

6, Route de Haute-Avesnes - 62144 ACO  
Tél : 03 21 59 05 40 - Fax : 03 21 59 17 01  
www.sueur-construction-bois.fr  
sueurconstructionbois@wanadoo.fr  
SAS SUEUR - Capital 400 000 € - RCS 384 730 850 000 - TVA FR 11 384 730 850

www.ambroisedebuire.com

Ambroise  
**DEBUIRE**  
Agence Commerciale  
Travailler ensemble

06.85.95.68.80  
Ambroise.debuire@hep.fr  
98, rue Neuve  
62161 AGNEZ LES DUISANS

**HANGARS**  
**MAÇONNERIE**  
**FOSSES**  
**SILOS sur**  
[www.tbeton.fr](http://www.tbeton.fr)